



# COMMUNE DE PLOUVIEN

## TARIFS MUNICIPAUX 2018/2019 Activités Enfance-Jeunesse Décidés par le Conseil Municipal du 15 mai 2018

<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - 3 à 11 ans</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018</i>					
Quotient familial	Réduction	Tarif journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Mini-camp
1 217 € et plus	Néant	16,00 €	9,50 €	12,50 €	25,00 €
1 014 € à 1 216 €	- 10 %	14,50 €	8,50 €	11,50 €	22,50 €
811 € à 1 013 €	- 20 %	13,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €
659 € à 810 €	- 35 %	10,50 €	6,00 €	8,50 €	18,00 €
Jusqu'à 658 €	- 55 %	7,00 €	4,00 €	6,00 €	12,50 €

<b>PASS'AGE - 10 à 14 ans</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018</i>				
Quotient familial	Réduction	Activités nautiques	Activités prix > 12 €	Activités prix < 12€
1 217 € et +	Néant	15,00 €	10,00 €	5,00 €
1 014 € à 1 216 €	- 10 %	13,50 €	9,00 €	4,50 €
811 € à 1013 €	- 20 %	12,00 €	8,00 €	4,00 €
659 € à 810 €	- 35 %	11,00 €	7,00 €	3,50 €
Jusqu'à 658 €	- 55 %	7,50 €	5,00 €	2,50 €

<b>MATINS DU SPORT, HORS REPAS</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018</i>	
Demi-journée :	2,00 €
<b>AUTRES ACTIVITES, HORS REPAS</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018</i>	
Activités sur Plouvien	2,00 €
Sorties à la plage	2,00 €
<b>ALIMENTATION</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018</i>	
Pique-nique ou repas	3,25 €

### **Restauration scolaire**

- L'École Saint-Jaoua fixe ses propres tarifs et se fait rembourser par la commune la réduction accordée aux enfants des familles concernées par les QF sur présentation d'un état récapitulatif de l'année scolaire échue.
- La Caisse des Ecoles fixe également ses propres tarifs pour les repas servis à l'École des Moulins et facture la prestation en fonction des QF présentés par les familles à la Mairie.

### **Garderies périscolaires**

<b>ECOLE DES MOULINS</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018</i>			
Quotient familial	15 mn	Goûter	3 <sup>ème</sup> enfant
Supérieur à 800 €	0,60 €	0,50 €	0,00 €
Entre 650 € et 800 €	0,45 €	0,40 €	0,00 €
Inférieur à 650 €	0,25 €	0,26 €	0,00 €
<b>Dispositions particulières</b>			
Enfant non présent mais inscrit		Pénalité automatique de 1,00 € pour la période	
Pas d'inscription écrite préalable		Selon le temps de présence + pénalité de 1,00 €	
Absence de pointage par badge		Application de la durée maximale	
Réimpression de badge après perte		10,00 €	
<b>ECOLE SAINT-JAOUA</b> <i>Effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018</i>			
Application des tarifs différenciés, avec remboursement à l'OGEC Saint-Jaoua des sommes non perçues sur les factures réduites émises, sur présentation d'états nominatifs.			